



ONUSIDA
PROGRAMME COMMUN DES NATIONS UNIES SUR LE VIH/SIDA

HCR
UNICEF
PAM
PNUD
UNFPA
UNODC
OIT
UNESCO
OMS
BANQUE MONDIALE

UNAIDS/PCB(29)/11.28
Février 2012

**30^{ème} réunion du Conseil de Coordination du Programme de
l'ONUSIDA
Genève, Suisse
5-7 juin 2012**

**Rapport de la vingt-neuvième réunion
du Conseil de Coordination du Programme**

Autres documents relatifs à ce point de l'ordre du jour : *aucun.*

Mesures à prendre au cours de la présente réunion – le Conseil de Coordination du Programme est prié : d'adopter le rapport de la 29^{ème} réunion du Conseil de Coordination du Programme.

Implication financière de ces décisions : *aucune.*

1.1 OUVERTURE DE LA RÉUNION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mme Ana Isabel Nieto Gomez, Directrice du programme national de lutte contre le VIH/sida d'El Salvador, Présidente du Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA, a souhaité la bienvenue aux participants de la 29^{ème} réunion. Le Conseil a observé une minute de silence en mémoire de toutes les personnes décédées du sida depuis la dernière réunion.
2. Le projet d'ordre du jour annoté (UNAIDS/PCB(28)/11.16) a été adopté sans qu'il n'y soit apporté de modifications (Annexe 1).
3. La Présidente a déclaré que l'année 2011 – 30 ans après l'émergence de l'épidémie, 15 ans après la création de l'ONUSIDA, et l'année de la Réunion de haut niveau sur le sida de l'Assemblée générale des Nations Unies – avait marqué un tournant dans la riposte au sida. La Déclaration politique de 2011 a appelé l'attention sur les personnes et les populations les plus exposées au risque d'infection, et une stratégie a été élaborée pour mettre un terme à la discrimination dont elles sont victimes. Aujourd'hui, les ministères de la santé, la société civile et les institutions des secteurs public et privé doivent faire preuve d'une véritable détermination politique pour concrétiser la vision de l'ONUSIDA « Zéro nouvelle infection à VIH. Zéro discrimination. Zéro décès lié au sida. ».

1.2 EXAMEN DU RAPPORT DE LA 28^{ème} RÉUNION

4. Le Conseil a examiné le rapport de la 28^{ème} réunion (UNAIDS/PCB(28)11.15). L'oubli de plusieurs points soulevés par la société civile à la dernière réunion a été signalé, et il a été demandé si les observations faites sur le budget alloué à l'Amérique latine avaient été prises en considération. La Présidente a indiqué que ces questions seraient traitées sous les points concernés de l'ordre du jour, puis le Conseil a approuvé le rapport.

1.3 RAPPORT DU DIRECTEUR EXÉCUTIF

5. M. Michel Sidibé, Directeur exécutif de l'ONUSIDA, a remercié le Conseil pour son soutien à la riposte au sida durant 2011. Dans son rapport (UNAIDS/PCB(29)/11.17), il a indiqué que l'« objectif Zéro » n'est plus un simple rêve. Les dirigeants mondiaux évoquent le début de la fin de l'épidémie et exhortent leur pays et le monde à concrétiser la vision « Zéro nouvelle infection à VIH. Zéro discrimination. Zéro décès lié au sida. ».
6. M. Sidibé a insisté sur le fait que cette attitude positive ne repose pas sur des paroles en l'air. Le nouvel optimisme mondial grandit au vu de l'ensemble des progrès réalisés dans la lutte contre l'épidémie, à mesure que l'accès accru au traitement, associé à la prévention combinée, fait chuter les taux des nouvelles infections et des décès liés au sida dans la quasi-totalité des pays. Les études montrent les effets bénéfiques du traitement antirétroviral et de la circoncision masculine médicale volontaire pour la prévention de la transmission du VIH. Parallèlement, des techniques nouvelles et économiques voient le jour, comme des kits de dépistage du VIH de la taille d'une carte bancaire qui ne coûtent qu'un dollar. Il reste toutefois des sujets de préoccupation à traiter – tels que l'étude publiée dans la revue *The Lancet* en octobre, qui montre que les contraceptifs hormonaux augmentent le risque d'infection et de transmission du VIH chez les femmes. L'OMS tiendra une réunion technique sur cette question début 2012, et l'ONUSIDA s'entretiendra avec ses

Coparrainants et ses principaux partenaires sur la conduite à tenir et la façon de communiquer ces résultats aux pays.

7. Des progrès notables dans le domaine du sida et des droits de l'homme ont aussi été accomplis en 2011. Plusieurs pays ont levé les restrictions au voyage liées au VIH au cours de l'année. Un tribunal de l'équité en matière de VIH – le premier du genre – a été institué au Kenya pour assurer un accès à la justice aux personnes victimes de stigmatisation, de discrimination ou de criminalisation. D'autres pays ont pris des mesures pour fournir des nouveaux services de prévention aux hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes et d'autres groupes exposés au risque d'infection. Il reste cependant beaucoup à faire pour renforcer les liens entre la riposte au sida, les droits de l'homme et la justice sociale. Maintenir la riposte nationale au sida dans les pays en transition – comme certains États en Afrique du Nord, en Asie centrale et en Europe orientale – pose des défis particuliers, a indiqué M. Sidibé. Le Directeur exécutif a précisé que la Commission sur le VIH et le droit finalise ses travaux, et elle formulera un ensemble de recommandations pour aider les pays à lever les obstacles juridiques et à améliorer l'accès à la justice pour les populations vulnérables. Le Royaume-Uni et les États-Unis d'Amérique ont annoncé qu'ils examineront la situation des droits de l'homme dans un pays avant de prendre des décisions relatives aux programmes d'aide extérieure.
8. L'ONUSIDA considère la riposte au sida comme un moyen de contribuer à atteindre des objectifs plus larges en termes de santé et de développement, comme en témoigne le lancement de l'alliance Pink Ribbon Red Ribbon à Washington, qui appelle l'attention sur le double danger que représentent le sida et le cancer de l'utérus pour la santé des femmes. En outre, M. Sidibé a indiqué que davantage de pays mettent en œuvre des plans nationaux pour atteindre les objectifs inscrits dans la Déclaration politique de la Réunion de haut niveau sur le sida de l'Assemblée générale des Nations Unies de 2011 et le Plan mondial pour éliminer les nouvelles infections à VIH chez les enfants et maintenir leurs mères en vie. Les jeunes apportent un soutien croissant au niveau mondial par le biais d'Internet, en particulier à travers les réseaux sociaux, que de jeunes leaders exploitent d'une façon inédite pour définir la nouvelle stratégie de l'ONUSIDA relative à la jeunesse. Par ailleurs, de nouveaux partenariats sont établis avec des grands groupes du secteur privé.
9. Un programme d'action viable au plan social pourrait voir le jour prochainement, a fait savoir M. Sidibé, qui a relevé que la Chine s'était engagée à financer entièrement sa riposte au sida et que plusieurs pays africains avaient considérablement augmenté leurs contributions aux ripostes nationales. L'ONUSIDA travaille aussi avec la Banque mondiale au lancement d'une nouvelle initiative essentielle pour aider les pays à renforcer l'efficacité, l'efficacé, le financement et la viabilité de leur riposte au sida. Outre les efforts déployés par les pays, le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme contribue à rendre la riposte mondiale au sida viable au plan financier. L'ONUSIDA devra maintenir sa collaboration avec le Fonds mondial pour que ses activités de riposte soient financées sur le long terme, notamment dans les 22 pays où l'impact est le plus élevé.
10. M. Sidibé a fait part de sa préoccupation concernant le déclin du financement international de la lutte contre le VIH et la décision du Fonds mondial de reporter la série 11 d'octroi de financements. Le Directeur exécutif a ajouté que si le Fonds mondial ne continue pas à soutenir l'intensification à l'échelle mondiale, 700 000 personnes en Afrique subsaharienne seraient en danger de mort ces trois prochaines années. Qualifiant le Fonds mondial de partenaire irremplaçable jouant un rôle central dans la riposte mondiale au sida, il a souligné qu'il était indispensable à la réussite de tous. Les investissements dans la riposte au sida ne

doivent pas être interrompus, car si l'occasion n'est pas saisie maintenant, les coûts vont grimper en flèche et l'« objectif Zéro » deviendra hors de portée.

11. M. Sidibé a renouvelé son appel pour l'introduction d'une taxe mondiale sur les transactions financières. Si une telle taxe pouvait générer chaque année USD 400 milliards, 1,5 % de cette somme suffirait pour boucler le budget de la riposte mondiale au sida. Le Directeur exécutif a ajouté que six donateurs avaient augmenté leur contribution en 2011, et l'ONUSIDA compte deux nouveaux pays donateurs. Le nouveau Cadre d'investissement de l'ONUSIDA permet aux pays de diriger les investissements vers les actions qui font l'usage le plus rationnel des ressources limitées.
12. Depuis la 28^{ème} réunion du Conseil, l'ONUSIDA s'est concentré sur les objectifs inscrits dans sa Stratégie et sur la modification de sa propre structure et de ses méthodes de travail afin de remplir correctement sa mission à l'avenir. Une étude fonctionnelle du Secrétariat a été conduite pour identifier les faiblesses à corriger mais aussi les forces sur lesquelles il convient de s'appuyer. Les principaux objectifs sont de s'assurer que la structure interne de l'ONUSIDA est alignée sur sa Stratégie et sur les objectifs et engagements de la Déclaration politique, d'optimiser les ressources et de réduire nos frais de fonctionnement globaux.
13. Le processus en cours donnera lieu à une organisation davantage tournée vers les pays et l'obtention de résultats et moins centrée sur son siège. L'objectif à terme est de déployer 75 % du personnel de l'ONUSIDA sur le terrain, au lieu de 60 % en 2011, avec des équipes d'appui renforcées, surtout dans les pays où elles peuvent obtenir le plus de résultats. Il s'agit de réduire les coûts de 20 à 25 % et d'économiser jusqu'à USD 30 millions par exercice biennal.
14. Le Directeur exécutif a conclu son allocution en rendant hommage à la vie et à l'œuvre de M. Marcel van Soest, Directeur exécutif de la Campagne mondiale de lutte contre le sida, disparu en septembre 2011.
15. Le Conseil a pris note du rapport du Directeur exécutif et s'est tout particulièrement félicité du fait que des progrès sont finalement en vue sur la voie d'une génération sans sida. Le Conseil s'est aussi dit satisfait que les pays assument une part plus grande de responsabilité dans le financement des programmes nationaux. Toutefois, en raison de la crise économique mondiale, il faudrait déployer davantage d'efforts en matière de mobilisation des ressources et concentrer la riposte sur les domaines où les retombées seront les plus importantes. Dans un souci d'utiliser les ressources de façon optimale et d'obtenir un maximum d'effets, le Conseil a exprimé le souhait que des effets de synergie supplémentaires voient le jour entre la riposte au sida et d'autres domaines du système de santé.
16. Le Conseil s'est dit préoccupé par le fait que le Fonds mondial n'a pas été en mesure de procéder à la série 11. Il a prié instamment les donateurs de soutenir le Fonds et de ne pas abandonner la lutte contre le sida à un moment où le nombre d'infections est en baisse dans le monde et que la victoire semble à portée de main. Il a été clairement convenu que le Fonds mondial ne réduirait les fonds consacrés à aucun programme existant, mais compte tenu de l'incertitude qui règne concernant l'augmentation des contributions des donateurs, il ne peut pas s'engager à soutenir l'intensification des services. Il a été précisé que le Fonds subit une réorganisation, et que le système de financement organisé par séries sera remplacé par un système reposant sur des subventions.

17. Le Conseil s'est dit satisfait de la mission sur le terrain des représentants du Conseil de Coordination du Programme au Kenya en novembre 2011, qui leur a permis d'avoir une expérience directe de l'action de l'ONUSIDA sur place. Ces missions sont utiles sur le long terme, car elles permettent au Conseil de comprendre comment la riposte mondiale au sida se transforme en actions concrètes à l'échelon pays.
18. Un soutien a été exprimé envers l'utilisation des réseaux sociaux par l'ONUSIDA auprès des jeunes pour promouvoir la nécessité de lutter contre le sida. Dans ce contexte, il a été suggéré que l'ONUSIDA trouve des moyens supplémentaires de faire participer les jeunes – surtout les jeunes dans les populations exposées au risque d'infection et les jeunes vivant avec le VIH. La proposition du Directeur exécutif relative à une taxe sur les transactions financières a aussi été bien accueillie. En outre, il a été demandé que l'ONUSIDA collabore plus étroitement avec l'industrie pharmaceutique pour s'assurer que des progrès sont réalisés dans la mise au point de nouveaux médicaments contre le VIH.
19. L'idée d'adopter une approche fondée sur les droits de l'homme dans les programmes de lutte contre le sida a reçu un plein soutien. Il a fréquemment été fait mention des droits des groupes exposés au risque d'infection tels que les femmes, les enfants, les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes, les professionnel(le)s du sexe et les consommateurs de drogues injectables. Certains participants ont néanmoins appelé de leurs vœux le respect des particularités culturelles. Il a été noté que la Déclaration politique de la Réunion de haut niveau de 2011 préconise la mise en œuvre des programmes de lutte contre le sida dans le respect des lois et règlements nationaux.
20. Le Conseil s'est déclaré très satisfait de la Stratégie de l'ONUSIDA 2011-2015 et du Cadre d'investissement de l'ONUSIDA (« Un nouveau cadre pour la riposte mondiale au VIH »), qui a été élaboré pour orienter les dépenses consacrées aux programmes. Certains participants se sont toutefois dits préoccupés par le fait que le Cadre d'investissement avait été élaboré en consultation avec les organes donateurs plutôt qu'en consultation étroite avec les pays. Il a été demandé que les décisions relatives au financement soient prises par consensus. Des participants ont regretté la décision de certains donateurs de relier l'aide extérieure apportée à un pays et la situation des droits de l'homme dans celui-ci, car cela pourrait nuire aux personnes ayant le plus besoin d'assistance.
21. En réponse, le Directeur exécutif a déclaré que le Cadre d'investissement n'avait pas été élaboré à des fins politiques mais qu'il constitue un outil pour établir une analyse étayée. Les pays sont libres de l'utiliser ou pas et il ne sera imposé à personne. S'agissant du Fonds mondial, le Directeur exécutif a indiqué qu'il serait important que les pays formulent des appels mettant en avant les besoins urgents des personnes vivant avec le VIH et le risque d'une augmentation du nombre d'infections.
22. M. Sidibé a indiqué qu'il faudra trouver des moyens plus innovants pour poursuivre la collaboration étroite avec la société civile : l'ONUSIDA est la première organisation internationale dont la société civile est un organe directeur, ce qui est un énorme atout pour la riposte au sida.

1.4 RAPPORT DU REPRÉSENTANT DES ONG

23. Le rapport du représentant des ONG (UNAIDS/PCB(29)11.18) mettait l'accent sur les aspects juridiques des ripostes au VIH. Il appelait l'attention sur une étude conduite à la

suite d'entretiens avec 27 groupes de discussion composés de 250 personnes de 37 pays. Les participants étaient des personnes vivant avec le VIH ou touchées par le virus, et dans bien des cas, elles faisaient état d'expériences négatives avec les systèmes juridiques et judiciaires. Le rapport concluait que la criminalisation et le traitement punitif des personnes vivant avec le VIH devait cesser, car en plus d'être injustes, ils contribuent dans les faits à la propagation de la maladie. Le représentant des ONG a aussi montré un documentaire vidéo dans lequel des personnes vivant avec le VIH témoignent du traitement abusif que leur infligent les autorités.

24. Le rapport indiquait que les groupes de discussion se sont accordés à reconnaître que la méconnaissance du VIH nourrit la stigmatisation et la discrimination. Ainsi, même là où des lois potentiellement protectrices sont en place, leur application est freinée par les comportements entraînant une discrimination sur le plan social. Le rapport souligne aussi que les lois et politiques punitives freinent les ripostes au VIH en décourageant à la fois l'accès aux services, et que la protection juridique des personnes vivant avec le VIH et des populations clés affectées est insuffisante ou n'est pas appliquée. Les lois censées protéger les droits de l'homme ne peuvent être efficaces que dans un environnement qui respecte ces droits. Le rapport des ONG contenait plusieurs recommandations pour mettre un terme à la stigmatisation, dépénaliser la séropositivité au VIH, favoriser l'élaboration de lois protectrices et soutenir les programmes aidant les personnes à comprendre leurs droits. Le Conseil a pris note du rapport.
25. La délégation des ONG du Conseil de Coordination du Programme a indiqué que le respect de la souveraineté des États membres ne devrait pas intervenir dans la question des droits de l'homme. La délégation a fait part de sa désillusion et de sa déception face à la situation qui prévaut actuellement, et elle a déclaré que la lutte contre le VIH est inextricablement liée à l'élimination de la stigmatisation et de la criminalisation. Il a été demandé d'établir un dialogue constructif sur les droits de l'homme et la Stratégie de l'ONUSIDA pour atteindre l'objectif « Zéro discrimination », avec la recommandation que les politiques favorisent la santé et les droits des personnes vivant avec le VIH.
26. Le Conseil a fait savoir qu'il soutenait l'opinion selon laquelle il faut mettre un terme à la stigmatisation et à la discrimination et que toutes les personnes devraient être en droit d'accéder aux services. Plusieurs participants ont fait part de leur préoccupation concernant le fait que certains pays poursuivent pénalement les personnes vivant avec le VIH, ce qui les dissuade de chercher de l'aide. Il a été déclaré que si les lois et les politiques, qui sont rédigées par des êtres humains, ne protègent pas les droits des personnes, elles peuvent être modifiées, et qu'elles devraient être accompagnées par une éducation juridique dès le plus jeune âge. Si le Conseil soutenait le message contenu dans le rapport de la délégation des ONG, certains membres se sont toutefois dits préoccupés par le fait que dans l'étude, l'échantillon de ressortissants d'Amérique du Nord était plus étoffé que celui des ressortissants d'Afrique, alors que l'Afrique subit davantage le poids de l'épidémie.
27. Un soutien a aussi été exprimé à la présence d'ONG aux réunions du Conseil de Coordination du Programme, bien que leurs rapports mettent parfois le doigt sur des vérités qui dérangent. Le mouvement de lutte contre le sida est né au sein de la société civile, et il semble que « l'objectif Zéro » ne pourra être atteint que si elle y est directement associée.

2. SUIVI DE LA RÉUNION DE HAUT NIVEAU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES SUR LE SIDA DE 2011

28. M. Kent Buse, Conseiller principal auprès du Directeur exécutif, a présenté le rapport, qui contenait des exemples des responsabilités politiques et programmatiques partagées mais différenciées que prennent les États membres, le Programme commun, la société civile et d'autres partenaires dans la mise en œuvre d'actions pour la réalisation des objectifs fixés dans la Déclaration politique issue de la Réunion de haut niveau (UNAIDS/PCB(29)/11.19). Le rapport insistait sur l'importance de la Déclaration politique de 2011 et faisait ressortir les domaines d'action prioritaires.
29. Le Dr Buse a noté que la Déclaration politique confirme l'engagement en faveur de l'accès universel, reconnaît les besoins des populations les plus exposées au risque d'infection, énonce des engagements et des buts concrets et réalisables, et précise que les besoins en matière d'investissements atteindront leur pic en 2015. En outre, la conformité de la Déclaration avec la Stratégie de l'ONUSIDA a été soulignée. La Déclaration met l'accent sur un nouvel aspect – le début de la fin de l'épidémie – et une nouvelle perception de l'urgence dans le cadre de la riposte. Dans cette perspective, il s'agit d'adopter une approche différente, qui inclut un partage des responsabilités non seulement dans le cadre de la riposte au sida mais aussi dans la réalisation des objectifs de la Déclaration comme moyen d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Parallèlement, la Déclaration invite instamment les pays à s'approprier davantage la riposte au sida.
30. Depuis la Réunion de haut niveau de 2011, on a pu relever de nombreux exemples du type de leadership politique nécessaire pour la réalisation des objectifs de la Déclaration. La Déclaration insiste sur l'importance des partenariats avec la société civile, les principales populations clés et les personnes vivant avec le VIH dans le cadre des efforts nécessaires pour concrétiser la vision de l'ONUSIDA « Zéro nouvelle infection à VIH. Zéro discrimination. Zéro décès lié au sida. ». Elle souligne également l'importance des valeurs culturelles, éthiques et religieuses, et le rôle capital de la famille et de la communauté.
31. La Déclaration politique contient 10 objectifs et engagements en faveur de l'élimination, et le Dr Buse s'est appuyé sur l'un d'entre eux – « Réduire de 50 pour cent d'ici à 2015 le taux de transmission du VIH par voie sexuelle » – pour décrire certaines des mesures programmatiques déjà en place ou requises à cette fin. Il faudra réaliser un ensemble d'interventions prioritaires à fortes retombées, mises en œuvre par l'ONUSIDA et plusieurs partenaires pour : intensifier l'action dans les pays où l'impact est le plus élevé ; entreprendre des analyses des modes de transmission afin de justifier l'établissement de priorités ; négocier des alliances stratégiques ; fournir un appui pour l'intensification ; et soutenir les dirigeants locaux et communautaires.
32. S'agissant du suivi et de la responsabilisation, un ensemble révisé d'indicateurs est élaboré pour les rapports d'activité sur la riposte au sida dans le monde. Les pays recevront une aide pour utiliser un outil intégré afin de rédiger leur rapport sur une série commune d'indicateurs. Ils soumettront leur prochaine série de rapports fin mars 2012.
33. Mme Meskerem Grunitzky-Bekele, Directrice de l'Équipe d'appui aux régions pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale, a donné des exemples de changements qui ont eu lieu en Afrique de l'Ouest à la suite de l'adoption de la Déclaration politique. La presse a parlé de la Réunion de haut niveau dans la quasi-totalité des pays d'Afrique de l'Ouest, et la publication de la Déclaration a entraîné un formidable élan d'action. La réalisation de l'« objectif Zéro »

a été promue par des déclarations de chefs de gouvernement et de premières dames, tandis que des groupes de la société civile débattaient publiquement de la Déclaration et de son contenu. La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a manifesté son soutien à la Déclaration, et l'Union africaine a aussi abordé la question. Des partenariats se sont formés entre les donateurs, les institutions internationales, les gouvernements, la société civile et – surtout – les jeunes. Il est ressorti des débats que la planification doit prendre en compte les situations propres à chaque pays et les particularités culturelles. Des centres de conseil juridique ont été mis en place pour aider les personnes à faire exercer leurs droits. Les ministres des finances et le secteur privé ont été définis comme des protagonistes essentiels de la mise en œuvre de la Déclaration.

34. Le Conseil a pris note du rapport et a remercié le Secrétariat pour la présentation des faits consécutifs à la Réunion de haut niveau. Plusieurs participants se sont dits impressionnés par le nombre et la variété d'initiatives qui ont vu le jour. D'aucuns ont estimé que la Déclaration est une approbation de la Stratégie de l'ONUSIDA et de l'accent qu'elle met sur les 20 pays où l'impact est le plus élevé et où les retombées peuvent être les plus importantes. Le Directeur exécutif a été prié de maintenir la pression pour que la Déclaration prenne vie dans tous les pays. Les besoins permanents des jeunes, et notamment des jeunes femmes, ont été mis en avant, comme ceux des groupes les plus exposés. Le Conseil a aussi indiqué qu'il fallait que les pays tirent profit des flexibilités de l'accord sur les Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) pour garantir la facilité d'accès et l'accessibilité économique des médicaments indispensables.
35. Il a été souligné que l'appropriation d'un programme assure sa pérennité, bien que les donateurs ne doivent pas considérer l'appropriation nationale comme un motif pour cesser de contribuer à la riposte au sida. Un débat a eu lieu sur l'importance de fixer des priorités adaptées aux contextes locaux, et donc sur la nécessité, pour le Cadre d'investissement, de refléter les différents contextes. Il a été proposé de procéder à une consultation sur le Cadre d'investissement pour aider les pays à cet égard. Les participants ont déclaré que le Cadre, en tant qu'outil stratégique, doit être piloté par les pays. Le Directeur exécutif a de nouveau précisé que le Cadre d'investissement n'a pas force obligatoire et n'est pas non plus un schéma directeur. Il a ajouté que l'ONUSIDA a conscience que les pays ne l'utiliseront pas s'ils ne considèrent pas qu'il donnera de la valeur ajoutée à leur riposte en offrant un rendement maximal des investissements. Le Directeur exécutif a indiqué qu'il était urgent de savoir si le Cadre peut donner de la valeur ajoutée (plusieurs pays l'utilisent déjà) mais qu'une consultation serait organisée en 2012 pour permettre aux délégations d'en discuter.

3. RAPPORT D'AVANCEMENT DU PLAN MONDIAL POUR ÉLIMINER LES NOUVELLES INFECTIONS À VIH CHEZ LES ENFANTS À L'HORIZON 2015 ET MAINTENIR LEURS MÈRES EN VIE

36. Le rapport d'avancement (UNAIDS/PCB(29)11.20) a été présenté par M. Paul De Lay, Directeur exécutif adjoint de l'ONUSIDA chargé des programmes. Le Dr De Lay a expliqué la création du Plan mondial, ses quatre points essentiels – « Le structurer », « Le recommander », « Le faire » et « En être responsable » – et le fait que 90 % de la charge mondiale est portée par 22 pays en développement. Quelque 390 000 enfants de moins de 15 ans ont été infectés par le VIH en 2011. C'est certes une amélioration par rapport à l'estimation d'un demi-million en 2000, mais les chiffres ne baissent pas assez vite.

37. La stratégie pour éliminer les nouvelles infections à VIH chez les enfants et maintenir leurs mères en vie est guidée par quatre principes clés, à savoir : « Femmes vivant avec le VIH au cœur de la riposte », « Appropriation nationale », « Accroître les synergies » et « Responsabilité partagée et responsabilisation ». Pour prévenir la transmission mère-enfant, la stratégie agit sur quatre fronts : prévenir le VIH chez les femmes en âge de procréer ; prévenir les grossesses non désirées chez les femmes vivant avec le VIH ; prévenir la transmission du VIH durant la grossesse, l'accouchement et l'allaitement, par un accès aux antirétroviraux nécessaires ; fournir les traitements, les soins et le soutien appropriés aux mères, à leurs enfants et à leur partenaire.
38. Une réunion des Points Focaux Nationaux, coprésidée par l'ONUSIDA et le Plan d'urgence du Président des États-Unis pour la lutte contre le sida (PEPFAR), a été organisée en octobre 2011 ; elle a permis de définir des objectifs d'étape jusqu'en mai 2012 (le premier anniversaire du lancement du Plan mondial). À l'échelon pays, des plateformes nationales ont été mises en place avec un soutien de haut niveau, des évaluations rapides ont été effectuées, les obstacles potentiels et les besoins en matière d'appui technique ont été identifiés, et des points de référence et des objectifs ont été établis. Au total, 11 pays avaient lancé leur plan relatif aux objectifs mondiaux à l'occasion de la Journée mondiale de lutte contre le sida. Le Dr De Lay a décrit les processus de responsabilisation aux échelles nationale, régionale et mondiale, et il a montré le tableau de bord relatif au suivi de toutes les étapes du processus. Un rapport sera soumis aux ministres de la santé au moment de l'Assemblée mondiale de la Santé en mai 2012.
39. Le Conseil a pris note du rapport et a rappelé combien il était important de fournir des services de santé sexuelle et reproductive. Les participants ont demandé instamment que les mesures de prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant soient intégrées aux services de santé courants des pays. Ils ont encouragé l'utilisation des tests pour le diagnostic d'infection à VIH chez les femmes enceintes, et ils ont demandé à ce que les meilleures pratiques en matière de prestation de services soient répertoriées. Il a été suggéré que les programmes destinés aux femmes soient présentés en termes de bienfaits pour leurs enfants et que la participation des hommes ne soit pas écartée. Il a aussi été noté que le degré d'instruction des femmes ciblées est souvent faible, que les services de base font défaut dans de nombreuses zones, et que les pratiques culturelles et les traditions limitent parfois l'éventail de choix possibles pour les femmes.
40. Des inquiétudes ont été exprimées au sujet du manque de ressources tant humaines que financières dans ce volet de la riposte au sida, et il a été demandé que les pays qui auront exécuté leur plan en informe le Conseil à sa prochaine réunion. L'établissement du Comité de Direction des Entreprises (Business Leadership Council) pour contrôler les efforts déployés dans le cadre des campagnes de mobilisation des ressources a été salué, et le rôle que joue la société civile pour contribuer à prévenir les nouvelles infections a été mis en avant. Une demande a été formulée pour que le terme « transmission verticale » soit désormais utilisé à la place de « prévention de la transmission mère-enfant », ou PTME, considéré comme péjoratif envers les mères.
41. Tout en reconnaissant qu'il est important de concentrer les efforts sur les pays où l'impact est le plus élevé étant donné qu'ils portent 90 % de la charge de l'infection, le Conseil a demandé que les autres pays ne soient pas exclus du Plan.

4. DEUXIÈME ÉVALUATION INDÉPENDANTE DE L'ONUSIDA

42. Mme Jan Beagle, Directrice exécutive adjointe de l'ONUSIDA chargée de la gestion et des relations extérieures, a présenté le rapport sur la Deuxième évaluation indépendante de l'ONUSIDA (UNAIDS/PCB(29)/11.21). L'évaluation a mis en lumière cinq grands domaines de changement, à savoir : améliorer le ciblage de l'ONUSIDA, adopter une approche plus stratégique, renforcer la souplesse et la réactivité, accroître la responsabilisation, et augmenter l'efficacité. Des progrès significatifs ont été accomplis dans la mise en œuvre des 24 recommandations interdépendantes qui étaient désormais toutes intégrées dans les travaux du Programme commun. Le rapport était axé sur les retombées dans les cinq domaines. Mme Beagle a indiqué que l'évaluation avait déclenché le mouvement vers la vision de l'ONUSIDA et sa Stratégie pour 2011-2015. Les aspirations à l'« objectif Zéro » et à la Stratégie en faveur de la riposte mondiale ont été à la base des débats et de la détermination politiques et ont dépassé le strict cadre de l'ONUSIDA pour intégrer l'Assemblée générale des Nations Unies, le Conseil de sécurité de l'ONU, et le cœur des ripostes nationales. L'évaluation a aussi ouvert la voie à l'élaboration des nouveautés en termes de stratégies, d'outils et d'approches pour soutenir les pays, comme le Plan mondial pour éliminer les nouvelles infections à VIH chez les enfants et maintenir leurs mères en vie et le Cadre d'investissement.
43. L'évaluation a permis à l'ONUSIDA de devenir une organisation plus stratégique en termes de partenariats novateurs et multipartites qui renforcent l'appropriation et la responsabilisation, de systèmes (par ex. place importante accordée aux résultats convenus et à une division claire du travail, qui valorisent les avantages relatifs de chaque partenaire), et de synergies (par ex. tirer parti de la riposte au sida pour servir des objectifs plus généraux dans les domaines du développement et des droits de l'homme).
44. Mme Beagle a noté que les études de cas et les missions sur le terrain avaient contribué à donner plus de poids au Conseil de Coordination du Programme. Les nouvelles études de cas de pays qui ont fait l'objet de débats au Conseil et les missions que le Conseil a effectuées récemment sur le terrain ont été considérées comme des occasions précieuses, pour les participants, de voir le visage humain des problèmes qu'ils traitent en réunion, de rencontrer les personnes dont la vie est directement touchée par les décisions qu'ils prennent, et de voir le Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités (UBRAF) devenir réalité.
45. L'UBRAF est un outil permettant un contrôle plus efficace par le Conseil et représente une nouvelle manière d'exercer des activités, avec des flexibilités intrinsèques qui permettent au Programme commun de faire face aux nouvelles priorités, tout en établissant plus nettement les liens entre les financements, les ressources dépensées et les résultats.
46. Le Secrétariat avait entrepris un examen pour aligner le recrutement sur la vision, la mission et la Stratégie de l'organisation, garantir un déploiement optimal du personnel au siège, aux niveaux régional et national, et réduire les coûts opérationnels généraux. Des progrès non négligeables ont été accomplis s'agissant de la mise en œuvre du système administratif unique, notamment le fait que des employés passent à un contrat ONUSIDA, et de l'utilisation du système des progiciels de gestion intégrée (PGI) dans toute l'organisation, ainsi que de la mise en œuvre de plusieurs mesures de réduction des coûts.
47. Après le rapport sur la Deuxième évaluation indépendante, il a été question du rapport de l'Association du personnel du Secrétariat de l'ONUSIDA (UNAIDS/PCB(29)/11.22). M.

Jason Sigurdson, Président de l'association, a indiqué que les membres du personnel sont prêts à s'impliquer activement et que le dialogue avec l'administration est fructueux. Il règne toutefois une anxiété permanente parmi les membres du personnel, car la liste des futurs postes n'a toujours pas été publiée. Le sentiment général exprimé est que le personnel des Services généraux à Genève a été consulté trop tard et, du fait que les membres du personnel ont été associés de manière inégale au processus, celui-ci n'est pas véritablement équitable. L'Association du personnel a estimé qu'elle ne disposait d'aucune analyse suffisamment détaillée du potentiel de l'externalisation et de la délocalisation, et elle a demandé instamment que les plans de perfectionnement du personnel en faveur de la mise en œuvre de la nouvelle stratégie soient plus concrets. L'Association a fait savoir qu'elle approuvait les plans visant à soutenir la diversité du personnel et à reconnaître les contributions importantes des jeunes professionnels de l'organisation. Enfin, des préoccupations ont été exprimées s'agissant de la qualité des prestations de l'Assurance-maladie du personnel de l'OMS, et l'Association a préconisé l'établissement d'un système avec des délais d'exécution plus courts.

48. Le Conseil s'est dit satisfait du suivi de la Deuxième évaluation indépendante et des modifications apportées aux méthodes de travail du Conseil. Il apprécie également le fait que les plans nationaux sont axés sur l'impact et l'efficacité. La participation accrue de la société civile a été saluée, même s'il est souhaité que ce domaine soit encore développé. S'agissant du rapport de l'Association du personnel de l'ONUSIDA, les commentaires des collaborateurs ont été bien accueillis, tout comme la volonté de mettre en place un processus équitable et transparent.
49. En réponse à une question sur les lieux où les coûts sont faibles, Mme Beagle a fait savoir que le Secrétariat de l'ONUSIDA souhaitait renforcer sa présence dans les pays prioritaires, restructurer le siège, et réduire les coûts opérationnels généraux. Dans ce contexte, on peut envisager de transférer certaines fonctions vers d'autres lieux plus appropriés.

5. MATRICE BUDGÉTAIRE, DES RÉSULTATS ET DES RESPONSABILITÉS DE L'ONUSIDA

50. M. Joel Rehnstrom, Directeur du département Gestion financière et comptabilité, a présenté la matrice budgétaire, des résultats et des responsabilités du Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités (UBRAF) 2012-2015 (UNAIDS/PCB(29)/11.23), telle qu'approuvée à la 28^{ème} réunion du Conseil. L'UBRAF – qui comprend un cadre de planification sur quatre ans, un budget sur deux ans et des plans de travail évolutifs annuels – a été approuvé en juin 2011, quand le Conseil a demandé que la matrice budgétaire, des résultats et des responsabilités soit renforcée. Une version révisée a été distribuée au Conseil et à des experts extérieurs pour commentaires en août 2011. À la suite d'une révision complémentaire et d'une consultation en septembre, une version a été redistribuée pour commentaires finaux en octobre et diffusée aux Coparrainants pour examen. En novembre 2011, un compte rendu du processus consultatif et une matrice révisée ont été publiés sur le site Internet de l'ONUSIDA.
51. M. Rehnstrom a présenté la hiérarchie et la structure des résultats dans la nouvelle matrice, et il a précisé que : des objectifs et des référentiels ont été inclus au besoin ; des indicateurs ont été rationalisés ; la responsabilité est plus clairement identifiée par l'intégration d'indicateurs au niveau des produits ; les ressources des Coparrainants sont indiquées par des objectifs stratégiques ; les contributions de l'ONUSIDA sont reliées à la riposte à l'échelon pays ; et les cadres mondiaux des résultats des Coparrainants et les rapports en la matière sont conformes à l'UBRAF. M. Rehnstrom a aussi expliqué comment l'UBRAF

pouvait permettre d'évaluer les progrès accomplis sur la voie de la réalisation des objectifs inscrits dans la Déclaration politique de 2011. Un exemple de rapport de pays a été présenté, ainsi que des explications sur la façon de mesurer les progrès accomplis pour atteindre l'« objectif Zéro ».

52. Les prochaines étapes consisteront à modifier la matrice budgétaire, des résultats et des responsabilités de l'UBRAF en fonction des commentaires finaux du Conseil, à parachever et tester les modèles de rapports, le système de collecte des données et le système d'information des pays, à déterminer un sous-ensemble d'indicateurs pour l'établissement des rapports au Conseil, et à favoriser les interventions extérieures pour l'examen périodique des indicateurs.
53. Le Conseil a pris note du rapport et s'est félicité de la révision de la matrice budgétaire, des résultats et des responsabilités, qui sera un outil utile à mesure que sera mise en œuvre la Stratégie de l'ONUSIDA. Bien que l'UBRAF ne soit pas d'une grande commodité d'utilisation, le Conseil a jugé qu'il faciliterait la réalisation de l'« objectif Zéro ». D'aucuns ont estimé qu'il fallait maintenant appliquer la matrice, même s'il faudra encore procéder à des ajustements au fur et à mesure. Il a été demandé d'introduire davantage d'indicateurs sur les femmes et les filles, et certains participants ont émis le souhait que des indicateurs sur le rôle de la société civile soient inclus pour le prochain exercice biennal. Il a été considéré que certains indicateurs auraient mérité de faire l'objet d'un examen par le Groupe de référence pour le suivi et l'évaluation (MERC). L'ONUSIDA a aussi été instamment prié de trouver un moyen viable de pallier les fluctuations monétaires.
54. M. Rehnstrom a répondu qu'on procède actuellement au perfectionnement des outils pour le suivi et l'évaluation des actions liées aux femmes et aux filles, et il a indiqué qu'un examen des Actions pour les femmes et les filles devrait être présenté au Conseil en décembre 2012. En outre une mise à jour des indicateurs et du rôle du MERC sera présenté au Conseil en juin 2012. Jusqu'à présent, le MERC avait examiné l'UBRAF en se concentrant principalement sur le niveau de l'impact. S'agissant de la fluctuation des taux de change, le Secrétariat de l'ONUSIDA étudie plusieurs options, et le Conseil débattera de la question à sa 30^{ème} réunion en juin 2012 lors de l'examen des rapports financiers de l'ONUSIDA.

6. SOUTIEN TECHNIQUE DE L'ONUSIDA

55. M. Tim Martineau, Directeur du département Efficacité des programmes et Soutien aux Pays, a présenté le rapport sur le soutien technique de l'ONUSIDA (UNAIDS/PCB(29)/11.24) décrivant les progrès réalisés dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de soutien technique, qui avait été actualisée sur une recommandation formulée par le Conseil à sa 23^{ème} réunion en 2008. La stratégie vise à renforcer les capacités nationales en matière de planification et de coordination du soutien technique dans la lutte contre le VIH et à améliorer la qualité de ce soutien.
56. M. Martineau a fait savoir au Conseil que depuis janvier 2010, 43 pays disposent de plans nationaux stratégiques fondés sur des données factuelles ; les questions relatives au VIH sont intégrées dans les plans du secteur de la santé et les plans de la santé sexuelle et reproductive. Le Secrétariat de l'ONUSIDA a aidé 16 pays à élaborer des plans de développement des capacités durables nationales. Dix des plans nationaux ont fait l'objet d'un examen indiquant que les interventions en matière de prévention et de renforcement de la gestion sont les éléments les plus courants. Les principaux goulets d'étranglement qui entravent la réalisation des programmes sont l'accès aux services de prévention de la

transmission mère-enfant (PTME), les compétences en gestion et les structures de gouvernance, l'absence d'harmonisation entre les systèmes de suivi et d'évaluation et le manque de capacités pour la collecte des données, la gestion et l'établissement de rapports. Le soutien technique de l'ONUSIDA a permis de faire face à ces obstacles et à d'autres, grâce au renforcement de la coordination avec d'autres institutions des Nations Unies, aux mécanismes de soutien technique des Coparrainants, et à la collaboration avec des ONG et les donateurs. L'action de l'Équipe conjointe des Nations Unies sur le VIH/sida en Afrique de l'Ouest et Afrique centrale a été citée à titre d'exemple en la matière.

57. L'ONUSIDA a accru son soutien pour que les investissements du Fonds mondial dans les pays offrent des rendements plus élevés, en aidant les pays à faire face aux goulets d'étranglement tout au long du cycle de mise en œuvre des subventions. L'ONUSIDA reconnaît la nécessité de réagir favorablement aux changements survenant dans le Fonds mondial.
58. Des efforts sont déployés pour que le soutien technique soit adapté aux objectifs inscrits dans la Déclaration politique de 2011. L'ONUSIDA souhaite accroître son soutien et ses effectifs dans la vingtaine de pays les plus touchés, qui recevront une assistance pour évaluer leurs besoins en termes techniques et de capacités pour atteindre ces objectifs. Des plans de soutien seront élaborés en concertation avec les parties prenantes.
59. Il est nécessaire de mieux coordonner les initiatives en matière de soutien technique et de renforcement des capacités, car certaines activités font encore double emploi. L'ONUSIDA a élaboré un programme commun visant au développement des capacités dans des secteurs clés. L'organisation s'emploie aussi à renforcer la collaboration Sud-Sud afin de mettre en commun les solutions aux problèmes liés au VIH. M. Martineau a indiqué que la stratégie de soutien technique a permis à l'ONUSIDA d'adopter une approche plus stratégique en matière de renforcement des capacités et de soutien technique.
60. Le Conseil a pris note du rapport et souligné l'importance du soutien technique pour les pays. Il a insisté sur le fait qu'un tel soutien devait être utile, transparent et adapté aux caractéristiques nationales et culturelles. Des demandes ont été formulées pour renforcer le soutien technique dans plusieurs domaines, notamment la mobilisation des ressources et la production locale de médicaments. Il a été noté que les Coparrainants ne suivent pas tous les mêmes orientations dans la fourniture du soutien technique à l'échelon pays, et que la coordination pourrait être améliorée à ce niveau. Il a aussi été dit que le soutien technique devait être souple et qu'on pourrait en réduire le coût en faisant appel à des experts de la région concernée.
61. Le Conseil a demandé instamment que les futurs rapports en la matière contiennent plus d'informations sur les difficultés liées au soutien technique et sur les activités des Coparrainants, et plus de détails sur les résultats et les effets. Il a été dit que la Stratégie devrait être plus étoffée et permettre un suivi efficace des plans nationaux et encourager les partenariats avec la société civile au niveau national. Il a été proposé de lancer un processus consultatif limité dans le temps pour mieux définir le soutien technique de l'ONUSIDA, et de présenter un rapport sur cette question à la 30^{ème} réunion du Conseil en juin 2012.
62. M. Martineau a indiqué qu'un dialogue sur le soutien technique serait très utile pour définir les orientations et préciser la façon de communiquer les données. Il a déclaré que des

ressources sont mises de côté pour aider la société civile à prendre part aux activités en la matière.

7. PROCHAINES RÉUNIONS DU CONSEIL DE COORDINATION DU PROGRAMME

63. Les dates proposées pour les 34^{ème} (16-19 juin 2014) et 35^{ème} (9-11 décembre 2014) réunions du Conseil de Coordination du Programme ont été adoptées.
64. Une discussion a eu lieu sur le thème de la non-discrimination, qui a été choisi pour la session thématique de la 31^{ème} réunion en décembre 2012. Si tous les participants s'accordaient à penser qu'il s'agissait d'un thème important, certains ont indiqué que la description qui en était faite dans les documents mis à disposition était trop superficielle, en s'appuyant notamment sur les arguments suivants : la non-discrimination est une question ayant trait aux droits de l'homme, et elle est largement traitée dans les dispositifs en la matière et dans les tribunes de discussion qui y sont consacrées, par conséquent un débat au Conseil de l'ONUSIDA ferait double emploi avec les travaux des grands organes de l'ONU concernés ; dans une période de crise financière et économique mondiale, il serait plus opportun d'axer les débats sur les moyens de combler l'écart entre les ressources nécessaires et disponibles ; la proposition n'évoque pas les secteurs prioritaires dans lesquels les personnes vivant avec le VIH et touchées par l'épidémie sont victimes de discrimination, et plusieurs idées sont floues ou sujettes à controverse. C'est pourquoi le thème central de la session devrait être la non-discrimination dans l'accès aux médicaments et aux services et établissements de santé d'un coût abordable et de bonne qualité. Les débats devraient se dérouler sous l'angle de la santé publique et selon une approche intégrée pour regrouper les domaines concernés et prioritaires de la non-discrimination qui, de toute évidence, constituent des obstacles à une riposte efficace au VIH.
65. La fuite des cerveaux des professionnels de santé africains vers les pays développés devrait aussi faire l'objet d'un débat. La non-discrimination devrait être axée sur l'accès des services aux migrants, aux réfugiés et aux personnes de certaines appartenances raciales, ethniques, culturelles ou religieuses, aux personnes qui se trouvent dans une situation d'extrême pauvreté, et aux femmes et aux filles vivant sous occupation étrangère.
66. Il a été rappelé au Conseil qu'un groupe de travail de base qui sera chargé de préparer le fond et la forme du segment thématique était ouvert à tous, et le thème a été approuvé.

8. ÉLECTION DES RESPONSABLES

67. Le Conseil a élu la Pologne à la fonction de président, l'Inde à celle de vice-président, et les États-Unis comme rapporteur du Conseil pour un mandat d'un an démarrant le 1^{er} janvier 2012.
68. Le Conseil a aussi approuvé la nouvelle composition de la délégation des ONG, à savoir : African Sex Worker Alliance (Afrique du Sud), International Treatment Preparedness Coalition (Thaïlande) et Gestos (Brésil).

9. SEGMENT THÉMATIQUE : VIH ET HABILITATION DES ENVIRONNEMENTS JURIDIQUES

69. Lors de sa 26^{ème} réunion, le Conseil a convenu que le sujet du segment thématique de sa 29^{ème} réunion serait « Le VIH et les environnements juridiques habilitants ». Il était envisagé

que cette session aiderait les participants à mieux comprendre l'environnement juridique lié au VIH et son incidence sur les ripostes nationales au VIH. Le segment thématique visait aussi à réfléchir sur les défis et opportunités permettant aux environnements juridiques de soutenir les ripostes nationales au VIH efficaces fondées sur des données factuelles et les droits et à examiner les pratiques exemplaires qui facilitent l'accès aux services de prévention, de traitement, de soins et de soutien au VIH. Le segment thématique consistait en un dialogue articulé autour des trois composantes de l'environnement juridique : la loi, la mise en application des lois et l'accès à la justice. M. Riz Khan, journaliste, a été désigné pour animer le dialogue.

70. En début de session, Mme Susan Timberlake, Conseillère principale pour le droit et les droits de l'homme (Secrétariat de l'ONUSIDA), a donné un bref aperçu des trois composantes de l'environnement juridique. Elle a indiqué que chaque aspect est important pour soutenir l'efficacité des ripostes au VIH fondées sur les droits et peut être renforcé par des programmes concrets qui devraient être mis en œuvre et généralisés. Elle a observé que la première composante – la loi (formelle, traditionnelle, religieuse) – peut correspondre à des valeurs sociales mais peut aussi fixer des nouvelles normes en matière de non-discrimination et d'égalité, que la société souhaite voir appliquer. En ce sens, la loi peut aussi permettre d'inscrire la riposte nationale au VIH dans un cadre indiscuté et exhaustif. Si la loi ne peut ni prévenir ni vaincre le VIH, elle protège néanmoins de la discrimination, offre un soutien social et garantit l'accès aux informations sur la prévention et le traitement, à des produits et à des services ainsi qu'à une assistance juridique dans le contexte du VIH. Quand la loi n'est pas favorable ou fait obstacle à l'accès universel, les États devraient prendre des mesures soit pour la réformer soit pour trouver des moyens concrets de réduire sa portée, par exemple en ne la faisant pas appliquer. La deuxième composante – la mise en application des lois – porte sur des questions ayant trait à la police et aux autorités judiciaires. S'ils sont adéquatement sensibilisés, les policiers et les juges peuvent être de véritables leaders de la riposte au VIH, en contribuant à faire en sorte que les personnes vivant avec le VIH, les femmes et les populations clés soient protégés de la discrimination et de la violence et aient accès aux services. Par ailleurs, ces populations (ou toute autre) ne devraient pas subir de pratiques policières abusives, et il incombe à l'État d'y mettre un terme. La dernière composante de l'environnement juridique fondamentale pour la lutte contre le VIH – l'accès à la justice – permet aux personnes vivant avec le VIH ou vulnérables vis-à-vis du virus de se tourner vers le système judiciaire pour obtenir réparation en cas de préjudice. Cette composante comprend les programmes qui dispensent des formations sur les droits et les lois qui s'appliquent dans le contexte du VIH, proposent des services juridiques et sensibilisent le personnel de maintien de l'ordre et les agents de santé aux besoins et aux droits des personnes vivant avec le VIH ou vulnérables vis-à-vis du virus.
71. Au cours du dialogue, des participants issus des gouvernements et de la société civile ont fait part de plusieurs exemples sur la façon dont ils utilisent l'environnement juridique pour améliorer les ripostes au VIH. Par exemple de nombreux participants partageaient l'opinion selon laquelle les partenariats entre différentes institutions, telles que les communautés religieuses, la société civile et les gouvernements, sont essentiels pour l'élaboration de programmes qui veillent au respect des droits de l'homme et garantissent l'accès aux services dans le contexte des cadres juridiques. En outre, si de nombreuses populations touchées par le VIH sont souvent marginalisées et que leur comportement peut faire l'objet de controverses – par exemple les professionnel(le)s du sexe, les consommateurs de drogues, les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes et les personnes transgenres –, la majeure partie des participants étaient d'avis que le statut juridique ou

social d'une personne ne devrait pas entraver ses possibilités d'avoir accès à des services de prévention, de traitement, de soins et de soutien en matière de VIH. Dans le même esprit de protection, les participants ont indiqué que les policiers et le personnel de maintien de l'ordre devraient être sensibilisés aux objectifs liés au VIH et informés en conséquence, soutenir les activités de proximité à l'intention des populations clés et faire appliquer les lois visant à lutter contre les violences sexuelles et conjugales.

72. De nombreux exemples ont aussi été cités, notamment des politiques, des programmes et des initiatives conduits soit par les gouvernements soit par la société civile, qui étaient axés sur l'élargissement de l'accès au traitement, les services juridiques et/ou la responsabilisation des femmes, des professionnel(le)s du sexe ou d'autres groupes touchés. Des intervenants ont admis qu'il est fondamental que les personnes vivant avec le VIH, les femmes, les enfants et d'autres populations clés aient accès à la justice, et ils ont exhorté les gouvernements à élargir la portée des programmes sur les notions élémentaires de droit, les services juridiques, le règlement des différends et la formation de personnel de maintien de l'ordre et d'agents de santé. Ainsi les participants au segment thématique ont échangé des vues sur une vaste gamme d'actions que les gouvernements et la société civile pourraient entreprendre pour encourager et/ou mettre en place des environnements juridiques habilitants. Au cours des débats animés, les participants ont examiné les retombées importantes de l'environnement juridique sur les ripostes nationales au sida, et ils ont mis en avant le rôle de l'ONUSIDA consistant à aider les gouvernements à respecter – à travers la loi, la mise en application des lois et l'accès à la justice – les engagements qu'ils ont pris dans la Déclaration politique sur le VIH et le sida de 2011.
73. La session thématique s'est achevée par une allocution de M. Michael Kirby, ancien juge de la Haute Cour d'Australie, qui a indiqué que la loi peut être à la fois un soutien et un obstacle à la riposte au VIH. Il a appelé l'attention sur les témoignages et les exemples de bonnes pratiques qui ont été partagés pendant le segment, en notant que leur dénominateur commun est que la loi, même si elle est parfois répressive, peut aussi protéger les citoyens, leur enseigner bien des choses, et limiter les actes répréhensibles. M. Kirby a indiqué que les protagonistes de la riposte au VIH doivent mettre de côté leurs différences et prendre des mesures sans plus tarder. Les États pourraient notamment analyser les effets de l'environnement juridique sur la riposte nationale au sida, afin de garantir qu'il ne fait pas obstacle à l'accès universel. Dans cette optique, les États devraient exploiter leur environnement juridique pour respecter les engagements relatifs aux droits de l'homme et aux lois qu'ils ont pris à la Réunion de haut niveau à New York en juin 2011. À propos du segment thématique, il revient au Conseil, au Secrétariat de l'ONUSIDA et aux Coparrainants de prendre note des enseignements tirés de la session, de rechercher un terrain d'entente, et de faciliter la réalisation des progrès sur la voie de l'établissement d'environnements juridiques habilitants dans le cadre de la riposte au VIH.

10. QUESTIONS DIVERSES

74. La 29^{ème} réunion du Conseil a compté un exposé supplémentaire par le Dr Salim Abdool Karim, Directeur du Centre for the AIDS Programme of Research in South Africa (CAPRISA) et Vice-Recteur de l'Université du KwaZulu-Natal, et le Dr Quarraisha Abdool Karim, Directeur scientifique adjoint de CAPRISA. Ils ont présenté les travaux et les principales conclusions de CAPRISA, un centre de collaboration de l'ONUSIDA, et ils ont abordé les défis que posent la mise en œuvre et l'élargissement de méthodes nouvelles à l'échelon pays, en mettant l'accent sur les retombées pour les femmes et les jeunes filles en Afrique.

11. ADOPTION DES DÉCISIONS, RECOMMANDATIONS ET CONCLUSIONS

75. Le Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA a adopté plusieurs décisions, recommandations et conclusions à sa 29^{ème} réunion (Annexe 2).

ANNEXE 1.

26 septembre 2011



ONUSIDA/CCP(29)/11.16

CONSEIL DE COORDINATION DU PROGRAMME

Vingt-neuvième réunion

Date : 13-15 décembre 2011

Lieu : Salle XIX du Palais des Nations, Genève

Heures de la réunion : 09h00 - 12h30 et 14h00 - 18h00

Projet d'ordre du jour annoté

Mardi 13 décembre

1. Ouverture

1.1 Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

Le Président prononcera l'allocution d'ouverture de la 28^{ème} réunion du Conseil de Coordination du Programme.

1.2 Examen du rapport de la vingt-huitième réunion

Le rapport de la vingt-huitième réunion du CCP sera présenté au Conseil pour adoption.

Document : ONUSIDA/CCP(28)/11.15

1.3 Rapport du Directeur exécutif

Le Directeur exécutif présentera un rapport basé sur une présentation écrite.

Document : ONUSIDA/CCP(29)/11.17

1.4 Rapport du représentant des ONG

Le rapport du représentant des ONG (émanant de la 28^{ème} réunion) mettra en lumière les perspectives de la société civile à l'égard de la riposte mondiale au sida.

Document : ONUSIDA/CCP(29)/11.18

2. Suivi de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale de l'ONU sur le sida 2011

Le Conseil recevra un document sur le suivi de la Réunion de haut niveau et de la Déclaration politique de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le VIH/sida : Intensifier nos efforts pour éliminer le VIH/sida, laquelle a été adoptée par les chefs d'État et de gouvernement le 10 juin 2011.

Document : ONUSIDA/CCP(29)/11.19

3. Rapport de situation sur le Plan mondial en faveur de l'élimination des nouvelles infections au VIH parmi les enfants avant 2015, et du maintien en vie de leurs mères

Le Conseil recevra un rapport sur les progrès réalisés en faveur des objectifs du Plan mondial.

Document : ONUSIDA/CCP(29)/11.20

Mercredi 14 décembre

4. Deuxième évaluation indépendante de l'ONUSIDA

Le Conseil recevra un rapport final sur la mise en œuvre et l'incidence des recommandations de la Deuxième évaluation indépendante.

Documents : ONUSIDA/CCP(29)/11.21 et ONUSIDA/CCP(29)/11.22

5. Résultats, responsabilités et matrice budgétaire

Comme convenu lors de la 28^{ème} réunion du CCP, le Conseil recevra la matrice complétée pour approbation.

Document : ONUSIDA/CCP(29)/11.23

6. Soutien technique de l'ONUSIDA

Comme convenu lors de sa 27^{ème} réunion, le Conseil recevra un document qui examine et analyse la situation du développement durable des capacités et du soutien technique dans le cadre du Programme commun.

Document : ONUSIDA/CCP(29)/11.24

7. Prochaines réunions du Conseil de coordination du Programme

Le Conseil sera invité à convenir du thème de sa 31^{ème} réunion.

Document : ONUSIDA/CCP(29)/11.25

8. Élection des représentants

Conformément aux procédures du Conseil de coordination du Programme, le Conseil élira ses représentants et sera invité à approuver la nomination des délégués des ONG.

Document : ONUSIDA/CCP(29)/11.26

Jeudi 15 décembre

9. Segment thématique : Le VIH et les environnements juridiques habilitants

Document : ONUSIDA/CCP(29)/11.27

10. Autres questions

11. Adoption des décisions, recommandations et conclusions

Tout projet de décision, recommandation et conclusion en suspens sera présenté pour adoption par la réunion plénière.

ANNEXE 2.

15 décembre 2011



29^{ème} réunion du Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA Genève, Suisse 13-15 décembre 2011

Décisions, recommandations et conclusions

Le Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA rappelle que l'action de l'ONUSIDA est à tous égards orientée par les principes directeurs suivants et qu'elle est donc :

- Alignée sur les priorités des parties prenantes nationales,
- Fondée sur la participation significative et mesurable de la société civile, en particulier des personnes vivant avec le VIH et des populations les plus exposées au risque d'infection par le VIH,
- Fondée sur les droits humains et sur l'égalité des sexes,
- Fondée sur les meilleures données scientifiques et connaissances techniques disponibles,
- Promotrice de ripostes complètes au sida qui intègrent la prévention, le traitement, les soins et l'appui, et
- Fondée sur le principe de non-discrimination.

Point 1.1 de l'ordre du jour: Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

1. *Adopte* l'ordre du jour ;

Point 1.2 de l'ordre du jour: Examen du rapport de la vingt-huitième réunion

2. *Adopte* le rapport de la 28^{ème} réunion du Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA ;

Point 1.3 de l'ordre du jour: Rapport du Directeur exécutif

3. *Prend note* du rapport du Directeur exécutif ;

Point 1.4 de l'ordre du jour: Rapport des représentants des ONG

4. *Prend note* du rapport des représentants des ONG ;

Point 2 de l'ordre du jour: Suivi de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le sida 2011

- 5.1 *Prend note* du rapport ;
- 5.2 *Demande* à l'ONUSIDA de lancer, dans les meilleurs délais, un processus de consultations ouvertes afin d'étudier des modalités d'investissement stratégique, notamment le nouveau cadre d'investissement pour la riposte mondiale au VIH dont il est question dans le rapport du Directeur exécutif, tout en garantissant une applicabilité et une adaptabilité aux contextes nationaux et une appropriation globale par les pays – les consultations devraient être transparentes, ouvertes et fructueuses et inclure les gouvernements, les autorités nationales de lutte contre le sida, la société civile et d'autres parties prenantes concernées ; *demande* aussi à l'ONUSIDA de soumettre un rapport sur lesdites consultations à la 31^{ème} réunion du Conseil de Coordination du Programme et un rapport intermédiaire (sur l'état de la situation) à la 30^{ème} réunion ;

Point 3 de l'ordre du jour: Rapport d'avancement du Plan Mondial pour éliminer les nouvelles infections à VIH chez les enfants à l'horizon 2015 et maintenir leurs mères en vie

6. *Prend note* du rapport ;

Point 4 de l'ordre du jour: Deuxième évaluation indépendante de l'ONUSIDA

- 7.1 *Accepte* les révisions portées au *modus operandi* du Conseil de Coordination du Programme présentes à l'Annexe 1 du document (UNAIDS/PCB(29)/11.21) ;
- 7.2 *Prend note* du rapport ;
- 7.3 *Prend note* du rapport de l'Association du personnel du Secrétariat de l'ONUSIDA ;

Point 5 de l'ordre du jour: Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités de L'ONUSIDA

- 8.1 *Prend note* du processus consultatif associant tous les groupes constitutifs afin de consolider davantage la matrice budgétaire, des résultats et des responsabilités de l'ONUSIDA, et *avalise* le résultat dudit processus ;
- 8.2 *Demande* à l'ONUSIDA de présenter, à la 30^{ème} réunion, un rapport sur les modifications apportées aux indicateurs et les évolutions du *Groupe de référence pour le suivi et l'évaluation* à la suite de l'adoption de la Déclaration politique de 2011 et des buts et objectifs qui y sont associés ;

Point 6 de l'ordre du jour: Soutien technique de l'ONUSIDA

- 9.1 *Prend note* du rapport ;
- 9.2 *Demande* que soit établi un processus consultatif limité dans le temps pour mieux définir le soutien technique de l'ONUSIDA, au vu de son rôle en matière de coordination, de

ses domaines de compétences de base et de ses atouts, puis qu'un rapport soit soumis au 30^{ème} Conseil de Coordination du Programme ;

Point 7 de l'ordre du jour: Prochaines réunions du Conseil de Coordination du Programme

- 10.1 *Convient* que le thème de la 31^{ème} réunion du Conseil de Coordination du Programme sera « la non-discrimination » ;
- 10.2 *Demande* au Bureau du CCP de prendre, en temps voulu, les mesures appropriées pour s'assurer qu'une procédure régulière est suivie, autant que nécessaire, lors de l'appel aux thèmes visant les 33^{ème} et 34^{ème} réunions du Conseil de coordination du Programme ;
- 10.3 *Adopte* les dates des 34^{ème} (17-19 juin 2014) et 35^{ème} (9-11 décembre 2014) réunions du Conseil de coordination du Programme ;

Point 8 de l'ordre du jour: Élection des membres du Bureau

- 11.1 *Elit* la Pologne à la Présidence, l'Inde à la Vice-présidence et les Etats Unis d'Amérique en tant que Rapporteur pour la période debutant le 1^{er} janvier 2012 ;
- 11.2 *Approuve* la nouvelle composition de la délégation des ONG du CCP : African Sex Worker Alliance, Afrique du Sud ; International Treatment Preparedness Coalition (ITPC), Thaïlande ; et Gestos, Brésil ;

[Fin du document]